

## Concours des Illuminations & Décorations de Noël 2021

### Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la mairie de Saint Martin sur Lavezon organise un concours d'illuminations de Noël qui a pour but de donner aux fêtes de fin d'années une ambiance féerique et lumineuse.

Ce concours s'adresse aux habitants demeurant sur la commune.

Il a pour vocation de récompenser l'investissement des Saint Martinois dans la décoration de leur «maisons et jardins, fenêtres et balcons d'appartement» par la mise en valeur de leurs habitations par des illuminations et des décorations qui devront impérativement être visibles depuis la voie publique.

### Article 2 : Condition de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les particuliers (locataires ou propriétaires, résidents secondaires) de Saint Martin sur Lavezon et de ses hameaux.

Les candidats sont informés que les décorations mises au concours seront présent en photos.

Ils autorisent leur éventuelle publication sur le site internet de la commune.

### Article 3 : Composition et passage du jury

Le jury notera toutes les décorations lors des visites effectuées à partir de 18h30 à compter du 9 et jusqu'au 16 décembre.

Il sera composé d'élus, de représentants associatifs et de jeunes.

Il sillonnera l'ensemble de la commune.

Il ne passera qu'une seule fois, les installations non allumées lors de son passage ne seront pas retenues.

Les membres du jury ne pénétreront pas dans les propriétés : seule pourra être prise en compte pour la note du concours la décoration visible de la rue.

Les critères :

- Esthétique et Harmonie de l'ensemble noté sur 10
- Prise en compte de l'espace disponible noté sur 10
- Imaginaire et originalité de la réalisation notée sur 10
- Utilisation de matériels non électriques (guirlandes, sapins, ...) noté sur 10
- Créations conçues avec des matériaux ou objets recyclés notés sur 10

Chaque membre du jury notera anonymement les critères de 0 à 10.

Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury se réunira une dernière fois pour certifier le classement établi.

### Article 4 : Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur.

Ces installations ne devront pas empiéter sur le domaine public.

Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations.

La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de quelque dommage que ce soit.

### **Article 5 : Environnement**

La commune de Saint Martin sur Lavezon porte à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières LED est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation électrique. Leur utilisation n'est, toutefois, pas un critère pour l'obtention d'un prix.

### **Article 6 : Hors concours**

Le premier prix ne pourra être attribué que 2 fois consécutives à un même candidat, lequel sera ensuite classé « hors concours » pendant 1 an.

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

### **Article 7 : Résultat, remise de prix**

Les résultats seront communiqués fin décembre sur le site internet de la mairie

Les gagnants recevront leur cadeau d'une valeur variable selon leur classement le jour de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera en Janvier et dont la date sera fixée ultérieurement.

Ce classement sera également diffusé sur le site internet de la commune.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le Jury.

### **Article 9 : Litige**

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du Concours. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.

### **Article 10 : Avertissements**

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Les participants acceptent que leurs décorations soient filmées, photographiées et que les photos soient diffusées dans la presse ou sur tout support papier, numérique : site internet, journal municipal, etc...



## **Bulletin d'inscription au concours des illuminations et décoration de Noël de St Martin Sur Lavezon du 9 décembre 2021 au 16 Décembre 2021**

Les bulletins d'inscription sont à remettre à l'accueil de la Mairie avant le 8 décembre 2021

**NOM :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Mail :** \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Date et signature